

SEANCE DU 27 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel CEZARD, maire.

Date de la convocation : 20/03/2019

Etai^{ent} présents : MM Daniel CEZARD, Maire – Anouck MICHEL, adjointe - Jean-Marc DAMAIS, Adjoint - Gisèle GAUDET, adjointe - Gabriel COUTHON - Claude JOLY - Ntelo KINZONZI - Chantal MAJO - Annie FERNANDES - Éric RABATEL - Thomas PICHEROT - Cindy MARREL - Anne-Sophie REVENU MAGOTTE.

ABSENTS et excusés : Anne-Laure VERGER.

POUVOIRS : Néant

Secrétaire de séance : Cindy MARREL

Le compte-rendu de la réunion du 27 février 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1. Suppression poste d'adjoint
2. Election adjoint
3. Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués
4. Commission VDD (développement économique et développement durable)
5. Modification de la composition des commissions municipales
6. Vote du Compte Administratif 2018 et du Compte de Gestion 2018
7. Affectation des résultats 2018
8. Vote des taux fiscalité 2019
9. Vote du budget primitif 2019
10. Création d'un poste adjoint administratif à temps non-complet
11. Création d'un poste adjoint technique à temps non-complet
12. Demande de subvention à la Région + département pour voirie 2019
13. Subvention au comité des fêtes de Dolomieu – commémoration fin guerre 14/18

Compte-rendu « Comités consultatifs »

1. Environnement
2. Voirie
3. Economie et services
4. Jeunesse

Informations :

Questions diverses.

Délibération 04_2019

Objet : Suppression poste d'adjoint suite décès d'un adjoint

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14/09/2016 le conseil municipal a décidé de créer un quatrième poste d'adjoint,

À la suite du décès de M. Hugues SCHIAVO, premier adjoint au Maire, le conseil municipal doit se prononcer pour la mise en œuvre de l'une des deux options suivantes :

- La suppression d'un poste d'adjoint,
- L'élection, parmi les conseillers municipaux, d'un nouvel adjoint.

Si le conseil décide du maintien des 4 postes d'adjoint dans le tableau, celui-ci peut prendre rang dans l'ordre des nominations, c'est-à-dire après les adjoints déjà élus ; ceux-ci remonteront alors dans l'ordre du tableau. Il peut également occuper le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Vu le CGCT notamment ses articles L 2122-7-2 et L 2122-10,

Vu l'article L 2122-2 du CGCT,

Considérant que ces décisions doivent être prises avant l'élection d'un nouvel adjoint :

Il est proposé au conseil municipal :

- La suppression d'un poste d'adjoint
- De fixer le nombre de poste à 3

Après en avoir délibéré et voté à bulletin secret, après dépouillement :

- Voix pour 4 adjoints : 0 bulletins
- Voix pour 3 adjoints : 13 bulletins
- Bulletins blancs ou nuls : 0

Le conseil municipal **DECIDE** de fixer le nombre de poste d'adjoint à 3.

Délibération 05_2019

Objet : Election et nominations des adjoints

Conformément à l'article L.2122-2 – L.21224 – L.2122-7- L.2122-10 du CGCT

Vu la délibération 04_2019 du 27/03/2019

Considérant la vacance du poste du 1^{er} adjoint suite au décès de M. Schiavo Hugues,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité, il est nécessaire de modifier l'ordre des nominations en vigueur,

Vu le CGCT et notamment son article L.2122-7-2

Le conseil municipal procède aux opérations de vote pour l'élection du premier adjoint dans les conditions prescrites par les articles L.2122-4 et L2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales :

M. Jean-Marc DAMAIS est candidat pour le poste de 1^{er} adjoint :

Nombre de votants : 13
Nombre de bulletins : 13
Blancs ou nuls : 1
Exprimés : 12
A obtenu : 12 voix

Monsieur Jean-Marc DAMAIS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé en qualité d'adjoint au maire et immédiatement installé dans ses fonctions dans l'ordre du tableau : 1^{er} adjoint.

Mme Anouck MICHEL reste en place sur le poste de 2^{ème} adjointe,

Mme Gisèle GAUDET, 4^{ème} adjointe se voit attribuer le poste de 3^{ème} adjointe.

Le nouveau tableau du conseil municipal est annexé à la présente.

Délibération 06_2019

Objet : Indemnités du Maire, des Adjoints et des conseillers municipaux délégués

Le conseil municipal de la commune de FAVERGES DE LA TOUR,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-23 et L 2511-35,

Vu l'article L 2123-23 du code général des collectivités territoriales fixant les taux maximums de référence des indemnités de fonction allouées au Maire,

Vu les articles L 2123-24, L 2511-34 et L 2511-35 du code général des collectivités territoriales fixant le taux maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être versées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,
Vu la délibération 30_2016 du 14 septembre 2016 fixant les taux en pourcentage des indemnités,
Vu la délibération du 27/03/2019 fixant le nombre d'adjoints à 3 ;

Considérant que la commune compte 1430 habitants au 1^{er} janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

Article 1^{er} : décide de fixer le montant des indemnités pour l'effectif des fonctions de maire, d'adjoint et de conseiller municipal délégué dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants à compter du 1^{er} avril 2019 :

Taux en pourcentage de l'**Indice Brut terminal de la Fonction Publique** conformément au barème fixé :

• Maire	:	34.5 %	3 ^{ème} adjoint	:	16 %
• 1 ^{er} adjoint	:	16 %			
• 2 ^{ème} adjoint	:	9 %	Conseillers délégués	:	6.5 %

Article 2 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de chaque année.

Délibération : D07-2019

Objet : MODIFICATION des Commissions Municipales et Désignation des membres

Pour donner suite à la suppression d'un poste d'adjoint, le conseil municipal décide à l'unanimité, de modifier les commissions municipales et de désigner les membres les composants comme suit :

Le Maire est président de droit de toutes les commissions.

1. COMMISSION DES FINANCES :

Anouck MICHEL – Jean-Marc DAMAIS – Chantal MAJO – Eric RABATEL – Thomas PICHEROT
 Gisèle GAUDET

2. URBANISME :

Claude JOLY – Anne-Laure VERGER

3. VIE SCOLAIRE et PERISCOLAIRE :

Vice-présidente : Gisèle GAUDET
 Anne-Sophie REVENU MAGOTTE – Chantal MAJO

4. VIE ECONOMIQUE :

Gabriel COUTHON – Thomas PICHEROT – Gisèle GAUDET – Ntelo KINZONZI – Jean-Marc DAMAIS – Chantal MAJO – Cindy MARREL.

5. ECOLOGIE – ENVIRONNEMENT et FLEURISSEMENT :

Vice-présidente : Gisèle GAUDET
 Éric RABATEL – Anne-Laure VERGER

6. CULTURE :

Vice-présidente : Anouck MICHEL
 Ntelo KINZONZI – Jean-Marc DAMAIS

7. BATIMENTS COMMUNAUX :

Vice-président : Jean-Marc DAMAIS
 Eric RABATEL – Anne-Laure VERGER – Thomas PICHEROT – Gabriel COUTHON

8. JEUNESSE:Vice-président : Jean-Marc DAMAIS

Cindy MARREL – Ntelo KINZONZI – Anne-Sophie REVENU MAGOTTE – Annie FERNANDES – Chantal MAJO

9. INFORMATION – COMMUNICATION :Vice-présidente : Chantal MAJO

Thomas PICHEROT – Gisèle GAUDET – Anouck MICHEL – Anne-Laure VERGER.

10. VOIRIE – RESEAUX PUBLICS, DEPLACEMENTS et SENTIERS DE RANDONNEE :Vice-président : Eric RABATEL

Claude JOLY – Gabriel COUTHON – Jean-Marc DAMAIS

11. Commission d'Appel d'Offre : Jean-Marc DAMAIS – Claude JOLY – Gabriel COUTHON

Suppléants : Chantal MAJO – Eric RABATEL - Anne-Sophie REVENU MAGOTTE.

Délibération D08_2019**Objet** : Vote du compte administratif 2018

Le Conseil Municipal sous la présidence de Jean-Marc DAMAIS, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Daniel CEZARD, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Compte Administratif de l'exercice 2018.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Délibération D09_2019**Objet** : Vote du Compte de Gestion 2018

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Daniel CEZARD, Maire,

- après s'être fait présenté le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2018 qui s'y rattachent , les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;
- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Considérant :

- **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,
- **STATUANT** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- **STATUANT** sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération D10_2019**Objet** : Affectation des résultats de 2018

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'affecter le résultat de l'excédent constaté lors de l'approbation du Compte administratif de l'exercice 2018 soit :

RESULTATS DE CLOTURE :

Fonctionnement :	159 083.95 €
Investissement :	903 031.07 €

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **DECIDE D'AFECTER** le résultat de fonctionnement soit :
159 083.95 € à la section d'investissement.
- **DONNE** pouvoir au maire pour signer les pièces s'y rapportant.

Délibération D11_2019

Objet : TAUX FISCALITE 2019

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa proposition concernant les taux de fiscalité 2019.

Il est proposé de ne pas modifier les taux soit :

- **8.20 %** Taxe d'habitation
- **16.45 %** Taxe Foncier Bâti
- **48.84 %** Taxe Foncier non bâti
-

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que les taux ne soient pas modifiés,
- **DONNE** pouvoir au maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération D12_2019

Objet : Vote du Budget Primitif 2019

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Daniel CEZARD, Maire, au vu des dépenses obligatoires, des dépenses nécessaires aux investissements indispensables au développement de la Commune, Monsieur le maire présente le projet de budget primitif 2019 tel qu'il découle des travaux de la commission des finances.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2019
- Dont la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à : 718 000.00 €
- Et la Section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à : 1 245 000.00 €

- **DONNE** pouvoir au maire pour signer toutes les pièces s'y rapportant.

Délibération D13_2019

Objet : création d'un poste d'adjoint administratif à temps non-complet 20H/hebdomadaires

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Faverges de la Tour – séance du 27 mars 2019

6

Compte tenu de la charge de travail et de la réorganisation du service, il convient de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps non-complet

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps non-complet à 20 heures hebdomadaires, *soit*

(20/35^{ème}) pour l'accueil de la mairie à compter du 1^{er} avril 2019.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière *administrative*, au grade d'adjoint administratif territorial ou principal de 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération D14_2019

Objet : création d'un poste d'adjoint technique à temps non-complet

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Compte tenu de la charge de travail, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet à 26 heures hebdomadaires *soit 26/35^{ème}* pour les espaces verts, l'entretien et autres tâches diverses à compter du 1^{er} avril 2019.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière *technique*, au(x) grade(s) d'adjoint technique territorial.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

DECIDE

- d'adopter la proposition du Maire,
- de modifier ainsi le tableau des emplois,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Délibération D15_2019

Objet : Demande de Subvention – Appel à projet Investissement public pour le dernier commerce en zone rurale

Monsieur le maire rappelle que par délibération n°D33_2017, le conseil municipal a acté le projet de réaménagement du bâtiment communal Place des Ecoliers, qui consistait en la création d'un local destiné à un commerce en rez-de-chaussée et en l'aménagement, à l'étage, d'un logement locatif.

A ce jour, il est proposé une extension du commerce sur le devant du bâtiment afin de créer un espace petite restauration.

Ces travaux sont estimés à ce jour à :

Travaux	:	36 637.98 € HT
Aide Région 40 %	:	14 655.19 €
Autofinancement	:	21 982.79 €

Il propose au conseil municipal de solliciter le Conseil Régional pour l'attribution d'une aide aussi élevée que possible.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **SOLLICITE** le conseil régional pour une aide d'un montant aussi élevé que possible,
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2019,
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

Délibération D16_2019

Objet : Subvention Investissement voirie 2019

Monsieur le maire informe que la communauté de communes les Vals du Dauphiné n'ont plus la compétence voirie à compter du 1^{er} janvier 2019. La réserve voirie d'un montant de 230552.00 € a été restituée au Département. Il a donc été décidé lors de la dernière conférence territoriale des modalités d'attribution de la réserve voirie pour chaque commune.

Monsieur le maire informe le conseil qu'elle s'élève à 5000 € pour la commune de Faverges de la tour et concerne les travaux d'investissement voirie.

Il propose au conseil municipal de solliciter cette subvention fixer à 30 % sur une dépense subventionnable de 16 667.00 €.

Le projet d'investissement voirie de 2019 s'élève à 151 745.02 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du maire
- **DEMANDE** l'octroi de cette subvention
- **DONNE** pouvoirs au maire pour signer les pièces administratives, comptables et techniques s'y rapportant.

Délibération D17_2019

Objet : subvention au comité des fêtes de Dolomieu

Dans le cadre du centenaire de la commémoration de la guerre 14/18, le comité des fêtes de Dolomieu a organisé la projection d'un film documentaire à l'intention des écoles.

L'école élémentaire de FAVERGES DE LA TOUR a participé.

Les frais de cette manifestation ont été pris en charge par le Comité des fêtes de Dolomieu et une participation de 200 € nous est demandée.

M. le maire propose aux conseillers de verser cette somme sous forme de subvention.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition du Maire,
- **DONNE** pouvoirs pour signer toutes les pièces nécessaires,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au BP 2019 compte 6574.

Délibération D18_2019

Objet : Subvention à la compagnie Ad libitum

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le spectacle organisé par la compagnie Ad Libitum et la comité Culture prévu le 28 mai 2019. Ce concert sera une déambulation au départ des écoles et traversant des endroits atypiques ou remarquables du village. Il s'inscrit dans la programmation paysage-paysages et a reçu à ce titre une subvention du conseil départemental.

Il est prévu la participation de deux classes de l'école élémentaire avec des ateliers organisés à l'école.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de verser une subvention de 300 € pour la participation de l'école.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté à 12 voix pour et 1 abstention :

- **ACCEPTÉ** la proposition du maire,
- **DONNE** son accord pour l'inscription de 300 € au compte 6574
- **DONNE** pouvoirs au maire pour signer toutes les pièces administrative et comptable s'y rapportant.

Compte-rendu « Comités consultatifs »

ENVIRONNEMENT : Gisèle GAUDET

Compte-rendu de la réunion du 7 mars 2019 :

Lavoir du pissoud : il a été proposé de planter les piquets pour délimiter l'espace à aménager. La date proposée pour ce chantier est fixée au samedi 18 mai à 8h.

Potagers favergeois, il reste à installer le bac à compost et à contacter les jardiniers. Une demi-parcelle est disponible et pourrait être gardée en jachère fleurie pour insectes. Un endroit convivial sera installé (table et bancs).

Animation environnement du 13 avril 2019 : elle se fera sur deux secteurs (le parking du cimetière et l'espace devant l'église). Il y aura deux broyeurs (celui prêté aux communes et celui prêté aux particuliers).

Ce rendez-vous broyage pourra être pérennisé par exemple 3 fois par an.

Carrefour de la ranche : les travaux sont terminés (jardin sec).

Le parking du château est terminé, le drainage des eaux pluviales est fait. Un enrochement a été fait sur la partie basse afin de casser l'effet visuel pentu du parking et les arbres et arbustes ont été plantés.

Cimetière : la Sté Tarvel a été choisie pour procéder à l'enherbement des allées du cimetière, les travaux sont programmés pour le mois d'octobre.

VOIRIE : Eric RABATEL

Rappel aux conseillers la réunion publique prévue le 11/4 à 20 heures avec les riverains du prochain chantier de voirie le long de la RD145.

Les travaux d'entretien réalisés par la communauté de communes se feront sur le mois de mai. Une partie du tapis de sol de la départementale est endommagée (du carrefour rue des tisseurs/route de Closel et Claritière jusqu'au parking de la salle des fêtes) il sera refait complètement en septembre.

ECONOMIE – SERVICES : M. Le Maire

Rappel du marché des producteurs le samedi 30 mars – rendez-vous à 9 heures pour le chapiteau.

Futur commerce :

Il est prévu au budget, l'extension du bâtiment par la pose d'une véranda sur le devant. Comptoir de campagne a bien avancé, ils procèdent actuellement au recrutement des salariés.

JEUNESSE : Jean-Marc DAMAIS

Lancement de la semaine sportive du 8 au 12/07/2019. Basket et foot le matin et diverses activités l'après-midi. Le début des inscriptions prévu le 13/5. Réunion le 6/5 à 20h30 pour l'organisation. Prévoir une subvention de 300 € et un agent pour le temps de midi.

Revoir pour le traiteur et faire une demande à SOGERES. Vérification des assurances des organisateurs en cours.

CULTURE : Anouck MICHEL

Nous avons reçu l'information d'un spectacle qui s'appelle « Dans ma maison vous viendrez d'ailleurs c'est pas ma maison » qui est l'extrait d'un poème de Jacques Prévert qui avait été aussi chanté par Yves Montand, samedi après le

marché. Ce spectacle rentre dans la programmation du réseau des médiathèques de la CCVDD et se passe à la salle des fêtes à 20h30, entrée libre. Des flyers seront distribués au marché.

La préparation de la fête de la musique se poursuit. L'installation se fera à partir du vendredi matin et jeudi soir pour les chapiteaux avec le comité des fêtes.

Spectacle « projet échappée vocale Ad Libitum » le 28 mai à 19h30.

CCVDD AGRICULTURE :

Gisèle GAUDET : il a été présenté « écoute agri » un groupe de personnes qui viennent en aide aux agriculteurs en difficultés.

La fermeture de l'abattoir de la Tour du Pin pose des problèmes aux agriculteurs qui doivent emmener tuer leurs bêtes à Grenoble ou Chambéry, une réflexion est menée pour la création d'un abattoir itinérant sur le secteur ou mettre en commun des transports. La discussion s'avère compliquée.

La méthanisation agricole démarre bien, à Pressins le permis est déposé et concerne 4 agriculteurs.

Un autre sera implanté sur Veyrins-Thuellins et concernera aussi 4 agriculteurs.

L'espace Pommier de la Tour du Pin est occupé dorénavant par la Chambre d'Agriculture, TERRAVAL'D, la MSA, la CUMA et la SAFER.

Informations :

EPORA « Friche Frantissor »

Une réunion a eu lieu le 13 mars en présence de 4 représentants d'EPORA, Eric RABATEL et Chantal MAJO.

Il a été effectué sur le site, 10 sondages pour les sols pollués. Ils ont trouvé par endroit des métaux lourds en surface qui devront être recouvert de terre végétale. Il y a également un transfo au pyralène avec des traces aux abords et une fosse d'hydrocarbures avec de la pollution à proximité. Par rapport à l'amiante, il y a essentiellement une grande toiture qui est concernée et un peu sur les autres sites.

Le coût total de la requalification du site reste très élevé.

M. le maire propose de ne pas faire de proposition d'achat pour l'instant en attendant d'autres aides éventuelles de la part d'EPORA.

Le PLUi encadre ce tènement par une OAP, qui permettra de maîtriser ce qui pourrait se faire sur ce terrain.

Les diagnostics seront transmis au propriétaire.

Le bilan financier prévisionnel de l'opération achat, déconstruction et dépollution n'est pas abordable pour le budget de la Commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et voté **à l'unanimité** décide de ne pas accepter la proposition de l'Epora et de ne pas engager le processus d'acquisition.

ENQUETE SUR LES DEPLACEMENTS DES HABITANTS DANS LA COMMUNE ET VERS L'EXTERIEUR :

Une rencontre a eu lieu entre les élus de la Chapelle, Dolomieu, Faverges et Rochetoirin à l'initiative de Dolomieu, pour essayer de répondre aux problèmes des déplacements des habitants de nos communes. Dans un premier temps, il sera distribué un questionnaire aux habitants afin de connaître leurs habitudes et leurs besoins de déplacements ; et pour éventuellement essayer d'y répondre en mutualisant les moyens sur plusieurs communes.

Rappel de dates :

15/4 à 20 h - comité bâtiments

17/04 à 19 h30 – nid d'énergie

17/04 à 20 h – réunion Maire Adjoints

02/05 à 20 h 30 réunion associations

6/05 à 20 h – comité jeunesse

Conférence éducation bienveillante le 10/5 à 20 h

20/5 à 20 h 30 – comité culture

Prochains conseils : 15/05 et 12/06

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h15.
Ainsi fait et délibéré le, ont signé les membres présents.

Membres du conseil	Fonction	Signatures
CEZARD Daniel	Maire	
DAMAIS Jean-Marc	1 ^{er} adjoint	
MICHEL Anouck	2 ^{ème} adjointe	
GAUDET Gisèle	3 ^{ème} Adjointe	
JOLY Claude	Conseiller municipal	
COUTHON Gabriel	Conseiller municipal	
Ntelo KINZONZI	Conseiller municipal	
MAJO Chantal	Conseillère municipale	
FERNANDES Annie	Conseillère municipale	
RABATEL Éric	Conseiller municipal	
Anne-Sophie REVENU MAGOTTE	Conseillère municipale	
PICHEROT Thomas	Conseiller municipal	
MARREL Cindy	Conseillère municipale	
VERGER Anne-Laure	Conseillère municipale	Absente et excusée